

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 13 MARS 2025

Délibération n°2025/03/03

Date de la convocation	6 mars 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	4
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)
Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme RANC)
Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. PEREDES)

Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme ROSZCZKA)
Mme Stéphanie ROY (pouvoir à Mme DEMAY)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Projet social 2026-2027

Mise en place des Commissions

Rapporteur : Frédérique CONDET

1. Aspects juridiques

VU les circulaires de la CNAF du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale ;

VU les statuts de l'EPA Centre Social ESCAL approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, et notamment leurs articles 3 et 8 ;

VU le projet social du Centre Social ESCAL, validé lors du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'approuver d'ici fin septembre 2025 le projet social 2026-2027 du Centre Social ESCAL pour permettre son dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour obtenir son agrément ;

2. Éléments de contexte

Afin de lancer la démarche de coconstruction du projet social 2026-2027 entre les habitants, les administrateurs, les agents et les partenaires du centre social ESCAL, des commissions doivent être mises en place afin de définir les enjeux et de travailler sur des axes d'orientation et des projets d'actions.

Ces instances seront consultées par le Conseil d'Administration pour lui apporter des éléments d'information et de réflexion à même de l'aider dans la construction et la validation du projet social 2026-2027 du Centre Social ESCAL.

Les commissions thématiques RH et Finances avaient été créées par délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Centre Social ESCAL le 11 décembre 2024 et activées pour la période d'arbitrages budgétaires fin 2024.

3. Incidence financière :

Néant

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en place des 6 commissions suivantes :

- Dynamique territoriale
- ESCAL Info/Communication
- Guichet unique
- Vie associative
- Enfance-Jeunesse
- Familles-Adultes-Séniors

Ces commissions thématiques comprennent des représentants du Conseil d'Administration et peuvent s'adjoindre d'autres personnes qualifiées en raison de leurs compétences ou activités en lien avec la thématique développée.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5. Annexes

- 1) Document de travail



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr



Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

